

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 septembre 2016 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, Maire
- Madame Sylviane Cloutier, conseillère
- Madame Diane Guérard, conseillère
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Madame Roxane Ouellet, inspectrice municipale

ABSENTS:

- Monsieur Claude Tessier, Conseiller
- Monsieur Clément Gignac, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 août 2016 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale;
7. Rapport de la directrice générale;
8. Rapport concernant le Club Nautique St-Louis ;
9. Rapport du Comité sur les infrastructures ;
10. Bacs semi-enfouis ;
11. Autres sujets :
 - a)
12. Période de questions
13. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu d'ajouter 2 points à l'item 11 soit :

- Raymond Robitaille Excavation;
- Triathlon Duchesnay;

CA-086-2016 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté en y incluant les points mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 août 2016

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 15 août 2016.

CA-087-2016 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 août 2016 est adopté tel que soumis par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois d'août 2016 ;
- Conciliation bancaire au 31 août 2016 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'août 2016.

CA-088-2016 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'août 2016 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de septembre 2016.

CA-089-2016 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Roxane Ouellet dépose le rapport des permis émis pour le mois d'août 2016. Mme Ouellet remet également un rapport comparatif pour 2015-2016.

CA-090-2016 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte du rapport du mois d'août déposé par l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers informe les membres du Conseil des correspondances reçues. Elle ajoute qu'un citoyen du lac rappelle aux membres du Conseil que lorsque nous construirons un bâtiment multiculturel, le gouvernement oblige à investir 1% dans des biens culturels et qu'il faudrait encourager les artistes du lac.

1.- Inspection de la MMQ

La compagnie d'assurances Mutuelle des Municipalités du Québec a envoyé un technicien en thermographie pour faire l'inspection de nos installations électriques et a produit son rapport en date du 6 septembre 2016. La conclusion de ce rapport indique « À la lecture de ce rapport, vous noterez qu'aucune anomalie thermique n'a été détectée, ce pour quoi nous tenons à vous féliciter. »

Toutefois 3 petites anomalies ont été notées auxquelles il faut remédier dans les 90 jours soit :

- 1) Laisser plus d'espace libre autour des panneaux électriques du Club Nautique St-Louis ;
- 2) Fermer les ouvertures inutilisées dans les boîtes électriques ;
- 3) Installer une plaque électrique protectrice sur la prise de courant de l'abri postal no 2.

CA-091-2016 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil donne mandat à la directrice générale de faire faire les corrections notées dans les meilleurs délais et de faire rapport à la compagnie d'assurances dans les 90 jours, tel que demandé.

ADOPTÉ

2.- Assurances collectives

Assurance collective

Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire

-

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CA-092-2016 Il est proposé par Mme Sylviane Cloutier, appuyé par M. Jacques Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que Ville de Lac-Saint-Joseph mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

8. Rapport concernant le Club Nautique St-Louis

Mme Diane Guérard mentionne que le 16 août 2016 se tenait l'assemblée annuelle du Club Nautique. Malheureusement, il n'y avait presque personne. Toutefois, les membres ont reçu de bons commentaires positifs et quelques recommandations concernant la sécurité. Elle ajoute que tous les membres du Conseil continueront pour l'an prochain. C'est une bonne nouvelle. Il y aura une évaluation dès la prochaine assemblée le 7 octobre prochain.

9. Rapport du Comité sur les infrastructures

M. Michel Croteau mentionne qu'ils ont rencontré l'architecte cette semaine et que c'est encourageant. Deux projets ont été présentés et ça devrait rencontrer les objectifs fixés. On aimerait que les gens puissent se prononcer, avoir leurs commentaires. On a demandé des estimés qu'on devrait recevoir d'ici la fin du mois de septembre.

10. Bacs semi-enfouis

M. Jacques Tessier explique les offres de service reçues pour l'installation des bacs semi-enfouis aux deux entrées de la ville. La plus intéressante et la moins coûteuse est celle de Durabac au montant de 27 640 \$. C'est monté sur une base de béton et c'est étanche.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CA-093-2016 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil donne mandat à la firme Durabac de procéder à l'installation des 6 bacs semi-enfouis pour les deux entrées de la ville suivant l'offre de service déposée par cette dernière.

ADOPTÉ

14. Autres sujets

a) Raymond Robitaille Excavation

M. Jacques Tessier explique qu'il a consulté la firme Raymond Robitaille Excavation pour l'installation des bacs semi-enfouis. Le coût est d'environ 12 000 \$ par entrée pour l'installation des bacs semi-enfouis. Il faudra retoucher un peu le pavage et l'aménagement paysager par la suite.

CA-094-2016 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil donne mandat à la firme Raymond Robitaille Excavation de procéder à la préparation et l'excavation des deux endroits destinés à recevoir les bacs semi-enfouis dès que nous aurons la date de livraison de ceux-ci.

b) Triathlon de Duchesnay

M. Michel Croteau mentionne aux membres du Conseil qu'il a reçu une demande du Maire de Ste-Catherine, M. Dolbec ainsi que du directeur général de la Station Duchesnay pour obtenir la permission de passer sur une partie du territoire l'an prochain pour le Triathlon de Duchesnay à défaut de quoi, ils ne pourront peut-être plus tenir l'événement ce qui nuirait énormément à l'Auberge Duchesnay qui est remplie à pleine capacité pour cette fin de semaine là.

Après discussion, il est convenu que M. Croteau rencontrera M. Dolbec et M. Desruisseaux pour en discuter mais il faudrait absolument que ce soit bien annoncé, très sécuritaire et que ça ne dure pas toute la journée, sinon nos citoyens sont un peu pris en otage.

15.- Période de questions

Pas de question.

16.- Levée de la séance

CA-095-2016 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h15.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire